



ACTUALITÉ

Les normes, objet de toutes les attentions

Parmi les sources d'économies possibles pour les communes et leurs groupements figure l'allègement des normes de toutes sortes qui pèsent sur elles (urbanistiques, environnementales, sportives, etc.). Un serpent de mer. En effet, les études consacrées aux normes abondent. Pour ne citer que les plus récentes : le rapport du sénateur Claude Belot (UMP) dénonçant « la maladie des normes » en février 2011, et le rapport du sénateur Eric Doligé (UMP, Loiret) sur la simplification des normes de juin 2011 qui préconise, notamment, une adaptation des normes à la taille et aux moyens des différentes collectivités locales.

Dernières tentatives en date : pour diminuer le stock des normes existantes, une mission a été confiée en janvier, par le Premier ministre, à Jean-Claude **Boulard**, maire PS du Mans et Alain Lambert, président DVD du conseil général de l'Orne. Ils devront identifier les normes inutiles ou inadaptées pour les abroger rapidement. Autre solution évoquée : la procédure de « déclasserment » pour trier les normes et les hiérarchiser selon leur importance (lois, décrets, arrêtés et circulaires). La remise de leur rapport est attendue pour le 15 mars.

Enfin, pour tenter d'endiguer le flux des normes en agissant sur la production de normes nouvelles, une proposition de loi sénatoriale, signée Jacqueline Gourault (UDI-UC, Loir et Cher) et Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), s'apprête à créer une nouvelle instance consultative, un Conseil national de contrôle et de régulation des normes applicables aux collectivités locales. Ce texte a été voté au Sénat, en première lecture, le 28 janvier (mais n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale). Le nouvel organisme remplacerait la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) créée au sein du comité des finances locales, et serait doté de plus de pouvoirs et d'un effectif accru.

Ces mesures ne suffiront sans doute pas. Entre contrainte et protection il existe encore un équilibre à trouver, et ce dans l'intérêt général. ■